

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
Séance du samedi 23 mai 2020 à 10h00

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Absent : 01

Pouvoir : 1

Votants : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le samedi 23 mai 2020 à 10h00 exceptionnellement au centre technique municipal en raison du COVID-19.

➤ **Election du Maire**

Monsieur le Maire ouvre la séance et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Madame Odile BEAUCULAT est désignée comme secrétaire de séance.

Madame Thérèse ESTEVE, doyenne de l'Assemblée prend ensuite la Présidence de l'Assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal, deux assesseurs Mmes Fabienne STRATIS et Amandine ASTIER ont été désignées pour assister le Président lors de l'élection du Maire et des adjoints.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, 1 candidat a été recensé.

Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 8

Monsieur Jean Philippe MONTAGNON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

➤ **Détermination du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, cependant, ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **4 adjoints**.

Le conseil municipal décide la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Vote : à l'unanimité

➤ **Election des adjoints**

Après un appel de candidatures, 1 candidat a été recensé au poste de 1er adjoint au Maire.

Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 08

M. Thierry ASTIER ayant obtenu 14 voix est proclamé 1er adjoint.

Après un appel de candidatures, 1 candidat a été recensé au poste de 2ème adjoint au Maire.

Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 08

M. Daniel PABIOU ayant obtenu 14 voix est proclamé 2ème adjoint au maire.

Après un appel de candidatures, 1 candidat a été recensé au poste de 3ème adjoint au Maire. Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

Mme Odile BEAUCULAT ayant obtenu 14 voix est proclamée 3ème adjointe au maire.

➤ **Indemnités du Maire et des adjoints**

Le conseil municipal doit déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes. Un conseiller s'oppose au fait que le Maire reste à l'indice précédent et un autre indique qu'il faut respecter le choix du Maire.

Après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix pour, 0 abstention, et 3 voix contre :

- Il décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

- ✓ Maire : 40.30 %
- ✓ Adjointes : 10.70 %

(Taux en pourcentage de l'indice terminal de la grille conformément au barème fixé par les articles L. 2123-20, L. 2123-23, L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du 1^{er} janvier 2020 annexé à la délibération)

- Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65.

Vote : pour : 11 / Contre : 3

➤ **Election des délégués pour les différentes instances**

DÉLÉGATIONS	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Correspondant Défense	<i>Bernard NOËL</i>	
Mission Locale de l'Yssingelais	<i>Brigitte DEFOUR</i>	<i>Amandine ASTIER</i>
Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Loire (SDE43)	<i>Odile BEAUCULAT</i>	<i>David BORIE</i>
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut Forez (SIAEP)	<i>Daniel PABIOU</i> <i>François NICOLAS</i>	
Syndicat de Capture des Carnivores errants (SICCDE)	<i>David BORIE</i>	<i>Fabienne STRATIS</i>
Service Public Assainissement non collectif (SPANC)	<i>Christian VEROT</i>	<i>Michel FEVRE</i>
MARPA de Saint-Maurice en Gourgais	<i>Marion VACHER</i>	<i>Thérèse ESTÈVE</i>

Vote : unanimité

COMMISSIONS COMMUNALES	Président	Membres
URBANISME : examen des demandes d'urbanisme, tableau de bord PLU	Jean Philippe MONTAGNON	Ghislaine PANAZZA
FINANCES : élaboration du budget	Jean Philippe MONTAGNON	Thierry ASTIER Odile BEAUCULAT Daniel PABIOU
TRAVAUX /COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Voirie, Réseaux, Déneigement	Jean Philippe MONTAGNON	Thierry ASTIER François NICOLAS Michel FEVRE
	Thierry ASTIER	Ghislaine PANAZZA,

ENFANCE-JEUNESSE : transports scolaires et relations avec les écoles		
COMMUNICATION : bulletin municipal, site internet	Jean-Philippe MONTAGNON	Amandine ASTIER
	Sevim BAROU	

➤ **Mode d'envoi des convocations**

L'envoi des convocations se fera par mail avec accusé de réception.

Vote : unanimité

➤ **Questions diverses**

- Un conseiller propose de mettre en place des réunions en visio ou en audio, notamment pour les urgences.
- Les nouveaux adjoints auront la clé de la mairie.
- Monsieur Le Maire rappelle que l'affichage des comptes rendus de conseil est seulement obligatoire à la porte de la mairie et donc facultatif dans les hameaux.
- En fonction de leurs disponibilités et de leurs intérêts respectifs, les conseillers sont invités à réfléchir à occuper les postes de délégués pour les commissions communales et intercommunales.

Ce compte rendu est accessible sur le site internet de la commune www.malvalette.fr.

Secrétaire de séance : Mme Odile BEAUCULAT

Séance levée 11h30